

<b>Zeitschrift:</b>	Hebamme.ch = Sage-femme.ch = Levatrice.ch = Spendrera.ch
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerischer Hebammenverband
<b>Band:</b>	113 (2015)
<b>Heft:</b>	11
<b>Artikel:</b>	L'attitude de l'entourage compte beaucoup
<b>Autor:</b>	Bodart Senn, Josianne
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-949629">https://doi.org/10.5169/seals-949629</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

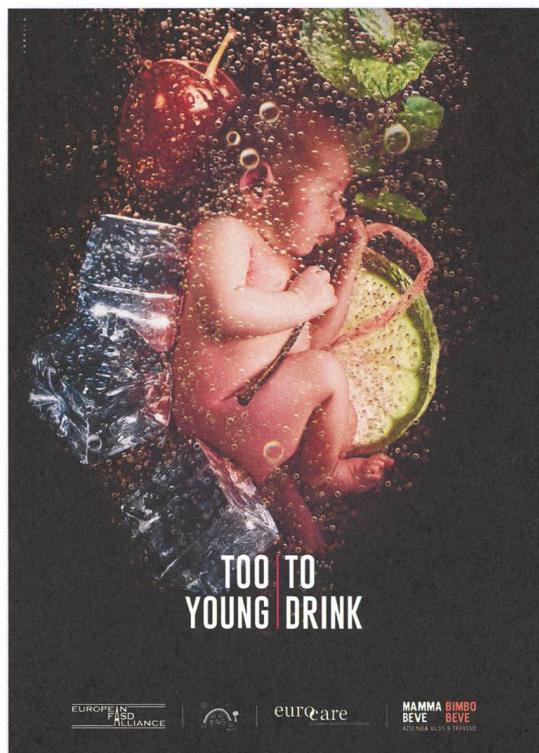
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# L'attitude de l'entourage compte beaucoup

Josianne Bodart Senn



Le 9 septembre dernier, une nouvelle campagne d'information a été lancée dans toute l'Europe sous le slogan *Too young to drink (trop jeune pour boire)* afin de sensibiliser l'ensemble de la société à la problématique de l'alcool durant la grossesse. La responsabilité n'incombe en effet pas uniquement à la future mère, mais aussi à son partenaire et à la société, qui doivent la soutenir et ne pas l'inciter à boire. L'attitude de l'entourage influence la quantité d'alcool consommée durant la grossesse. D'après les chiffres du *Monitorage des addictions*, près de 18,7% des femmes de 15 à 45 ans en Suisse boivent au moins une fois par mois de l'alcool en quantité excessive (quatre verres standard ou plus en une occasion). Parmi les femmes de cette tranche d'âge qui sont enceintes ou qui allaitent, 5 à 6% sont dans ce cas. Même si les connaissances scientifiques actuelles ne permettent pas de définir une valeur limite claire à partir de laquelle la consommation d'alcool entrave le développement de l'enfant, les dommages peuvent être considérables chez les nouveau-nés. Bien que l'on ne dispose pas de chiffres fiables pour la Suisse, on estime que la part des enfants qui viennent au monde avec un syndrome d'alcoolisation fœtale se situe entre 0,5 et 2%.

Au total, pratiquement un nouveau-né sur cent souffre de *Fetal Alcohol Spectrum Disorder (FASD)*, un terme générique qui recouvre l'ensemble des atteintes liées à l'exposition du fœtus à l'alcool. Le FASD se manifeste notamment par des troubles de l'attention, des difficultés d'apprentissage, des troubles du langage, de l'hyperactivité et de l'impulsivité. Dans le cas plus spécifique du syndrome d'alcoolisation fœtale (SAF), on observe un retard de croissance, des caractéristiques physiques particulières, notamment au niveau de la tête et du visage, ainsi qu'un dysfonctionnement du système nerveux central accompagné des troubles correspondants. Le SAF peut également se traduire par un retard mental et une déficience intellectuelle, une intelligence déficiente.

## Recommandations

L'alcool passe directement dans le sang de l'enfant à travers le placenta. En d'autres termes, ce que la mère boit, l'enfant le boit aussi. Même si les connaissances actuelles ne permettent pas de définir le seuil à partir duquel la consommation d'alcool est préjudiciable pour la santé de l'enfant, la prudence est de mise:

- Durant la grossesse, le plus sûr est d'éviter l'alcool. Si on en boit, il faut en consommer en petite quantité (pas plus d'un verre standard par jour) et ne pas en boire tous les jours.
- Il faut dans tous les cas éviter de consommer de grandes quantités d'alcool en une occasion.
- Les femmes qui ont des questions concernant leur consommation d'alcool ne doivent pas hésiter à demander conseil.
- L'alcool consommé passe également dans le lait maternel. La quantité absorbée par le nourrisson par ce biais est certes minime, mais comme on ne connaît pas précisément le risque pour l'enfant, il est recommandé de modérer sa consommation d'alcool durant l'allaitement également. Le mieux est de ne pas boire d'alcool du tout ou de n'en consommer qu'en petite quantité et d'attendre au moins deux heures par verre d'alcool avant d'allaiter.